Drancy (93) : les deux collégiens qui avaient tenté d'introduire des produits explosifs dans leur collège le jour de l'hommage au professeur Dominique Bernard feront l'objet d'une mesure éducative

30/10/2023 à 20h15



Après leur garde à vue, les deux élèves de 14 et 15 ans, qui avaient tenté d'introduire des produits explosifs dans le collège Jacques-Jorissen, feront l'objet d'une mesure éducative qui comportera un volet réparation.

Les deux adolescents ayant fait exploser un mélange contenant de l'acide chlorhydrique et de l'aluminium, le 16 octobre dernier, devant le collège Jacques-Jorissen, à Drancy (Seine-Saint-Denis), sont sortis de garde à vue, ce samedi. Ils ont été déférés dans la foulée et seront convoqués ultérieurement devant le tribunal pour enfants pour « transport et détention sans motif légitime de substance ou produit explosif permettant de commettre une destruction ou une dégradation du

bien d’autrui », indique le parquet de Bobigny, ce lundi. « Dans l’attente, ils font l’objet d’une mesure éducative judiciaire provisoire ordonnée par le juge des enfants comportant un volet réparation », ajoute-t-il.

Le lundi 16 octobre, à 8 heures, les deux collégiens de 14 et 15 ans s’étaient présentés devant l’établissement avec une bouteille d’acide chlorhydrique et des feuilles de papier aluminium. Le cocktail détonnant avait explosé, avant que les deux jeunes ne franchissent les portes du collège, près de la grille du côté de l’entrée. L’incident n’avait fait aucun blessé.

Aucune précision n’a été donnée sur leurs motivations. Était-ce une mauvaise blague ou avaient-ils l’intention de s’en prendre à l’institution ? L’explosion coïncidait avec la journée d’hommage rendue aux deux enseignants assassinés, Samuel Paty, tué à Conflans-Sainte-Honorine (78) par un jeune radicalisé en novembre 2020, et à Dominique Bernard, poignardé à mort à Arras (Pas-de-Calais) le 13 octobre, par un ancien élève endoctriné.

(…) Le Parisien